

NÉGOCIATION SALARIALE 2024

Un nouveau souffle salariale ?

- RAO : Réunion Annuelle Obligatoire
- Ce jour, 15 février 2024 à lieu la seule et unique Réunion de négociation Salariale.
- Depuis plusieurs années, l'inflation est galopante.

Les Augmentations Générales de salaire (AGS) ne suffisent pas à compenser la perte de pouvoir d'achat des salariés.

- Les Augmentations Individuelles (AI) ne sont pas à la hauteur pour la grande majorité



LE pouvoir d'achat est la préoccupation majeure des salariés. Les salariés ont TOUS besoin de retrouver un niveau de salaire cohérent face aux effets de l'inflation.

Le constat est sans appel !

Pour la section **CFE-CGC**, il faut une augmentation substantielle du salaire de base pour tous.

Pour la **CFE-CGC**, la revalorisation du salaire de base doit être une priorité, il sert pour :

- Le calcul de la retraite ;
- Les indemnités arrêt maladie ou chômage ;
- L'obtention de prêt bancaire...

Dans un contexte inflationniste durable, la priorité doit être donnée à la revalorisation pérenne des rémunérations. Si l'entreprise n'est pas responsable de la baisse du pouvoir d'achat, elle a le « pouvoir », le « devoir », de l'améliorer.

Les salariés Flinois méritent eux aussi d'être mieux associés aux excellents résultats du Groupe, de manière équitable et pérenne tout en préservant leur santé...

La Direction Générale doit tenir compte d'une inflation toujours très élevée et du retard pris les années passées. La section CFE-CGC saura faire entendre la voix des salariés Flinois !

Contact

CFE-CGC RENAULT FLINS
BP 80005
78410 Aubergenville Cedex
Mail : cfecgc.flins@renault.com

**La section CFE-CGC saura faire entendre
la voix des salariés de Flins !**

La section CFE-CGC vous propose un inventaire non-exhaustif de nos revendications, que nous défendrons en Central :

- ✓ Un budget d'Augmentation Générale des Salaires (AGS) à hauteur de l'inflation 2023 pour l'ensemble des collèges.
 - Et, l'ajout d'un budget coup de pouce pour rattraper la non prise en compte de l'inflation de 2022.
- ✓ Un budget d'Augmentation Individuel (AI) afin de reconnaître la performance individuelle.
- ✓ Le maintien de la prime de performance pour les ETAM.
- ✓ Le maintien de la PPV pour les cadres payée en une fois.
- ✓ Pour les chefs d'atelier et techniciens devenus cadres dans le cadre de la convention collective → un budget de revalorisation salariale, accompagné d'une prime exceptionnelle.
- ✓ Revalorisation des primes de management pour les CUET et les CA.
- ✓ Remise en place des adjoints au chef d'atelier, avec la prime de management.
- ✓ Revalorisation des indemnités de transport et de télétravail.
- ✓ Augmentation de la part employeur dans les tarifs de la mutuelle.
- ✓ Accès à la prime management pour l'ensemble des managers.
- ✓ Remis en place de la lettre de transparence.
- ✓ **HORS des NAO** : les rattrapages des SMH, le PERECO et le plan d'actionnariat.

Flins, le cœur de l'économie circulaire



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr